

LA SANTE des travailleurs de l'agriculture et LES PESTICIDES



Les pesticides peuvent être à l'origine de troubles de la santé, aigus ou chroniques.

Les intoxications se font par la peau et les muqueuses, par inhalation (respiration de vapeurs, poussières), ou par ingestion (en portant les doigts à sa bouche, en s'hydratant, en fumant ou en mangeant).

Tous les symptômes, même mineurs, (irritations cutanées, maux de tête, gênes respiratoires, troubles digestifs...) méritent d'être signalés au réseau national de toxicovigilance « **PHYT'ATTITUDE** ».

Comment faire ?

Orientez vos patients adhérents MSA vers le numéro vert 0 800 887 887 (appel gratuit) ou vers le service Santé Sécurité au Travail (03.81.65.60.54) afin qu'un dossier Phyt'attitude anonymisé soit établi.

Un médecin du travail prendra contact avec le patient pour établir le dossier et le transmettre pour analyse à un toxicologue.

Il ne s'agit pas de traiter ces manifestations ni d'intervenir en urgence mais de collecter les symptômes, le nom et les conditions d'utilisation des produits.

A quoi cela sert-il ?

Acteur de santé publique, la MSA référencée auprès des pouvoirs publics, aide à faire évoluer les fiches de toxicologie grâce à ces signalements, l'objectif étant d'éviter la mise sur le marché de certains produits dangereux. Elle peut aussi faire des propositions d'évolution des modes d'applications et des équipements de protection individuels ou collectifs.

Service santé sécurité au travail MSA Franche-Comté

Contact

03.81.65.60.54 ou mtmp.grprec@franchecomte.msa.fr